

Liste des associations nationales habilitées par arrêté interministériel

Dernière mise à jour : novembre 2017

Il s'agit de l'arrêté interministériel du 11 juillet 2014. [Cliquez-ici](#) pour le retrouver.
Les associations en italique ont été ajoutées suite à la modification de l'arrêté interministériel.

- [*Association des cités du Secours catholique*](#)
- [Association nationale de développement des épiceries solidaires](#)
- [Croix Rouge Française \(pour l'ensemble de ces unités d'aide alimentaire\)](#)
- [Fédération de l'entraide protestante](#)
- [Fédération française des banques alimentaires](#)
- [Fédération nationale des paniers de la mer](#)
- [Fondation de l'Armée du Salut](#)
- [Imagine 84](#)
- [Les Œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte, dites ordre de Malte France](#)
- [Réseau Cocagne](#)
- [Le refuge](#)
- [Les Restaurants du cœur - Les Relais du cœur](#)
- [Revivre dans le monde](#)
- [Secours catholique](#)
- [Secours populaire français](#)
- [Société de Saint-Vincent-de-Paul](#)

[Liste consolidée des associations](#)

Source : <http://agriculture.gouv.fr/mise-en-oeuvre-de-laide-alimentaire-la-liste-des-structures-habilitees>